

CODE DEONTOLOGIQUE

Le présent code de déontologie définit l'engagement du réflexologue envers le public, les client(e)s et les professions.

Conformément à la loi, la pratique de la réflexologie ne peut être en aucun cas assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais à une technique de bien-être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress. (*Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article 1.489 et de l'arrêté du 8.10.1996*).

En tant que réflexologue, je m'engage à :

1. Adhérer à la définition de la Réflexologie qui est une technique d'acupression effectuée sur les pieds, les mains, le visage et les oreilles. Elle a pour objectif de détendre et d'aider le client à retrouver un moment de bien-être et d'harmonisation.
2. Exercer la Réflexologie avec humilité, humanité et loyauté envers les clients dans un cadre et un environnement de qualité.
3. N'émettre aucune critique à l'égard des autres Réflexologues et à entretenir des relations confraternelles de respect et de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi.
4. Ne pas adopter un comportement à connotation raciste, sexuelle et/ou discriminatoire.
5. Recevoir un enfant mineur uniquement s'il est accompagné d'une personne majeure.
6. Ne poser aucun avis médical et ne proposer aucune modification de la prescription délivrée par un médecin.
7. Garder une attitude de réserve et au secret professionnel du client.
8. Pratiquer des honoraires raisonnables et conformes aux lois du marché.
9. Respecter le client dans sa demande. Ne pas m'immiscer dans ses affaires familiales et sa vie privée.
10. Me former régulièrement pour actualiser et maintenir mon niveau de compétence et ainsi répondre aux bénéficiaires et aux évolutions du métiers.
11. M'assurer d'être claire et concise dans mes explications et m'assurer la bonne compréhension de mon client.
12. Souscrire une assurance en Responsabilité Civile et Professionnelle pour couvrir l'exercice de mon activité.
13. Respecter la réglementation et les obligations administratives liées à mes activités professionnelles et de me conformer aux devoirs fiscaux et juridiques en vigueur de mon pays.